

# Achat de livres de profs : les étudiants disent STOP

À l'université ou en haute école, travailler sur de bons supports de cours est l'une des clés de la réussite. Des supports qui représentent un coût non négligeable pour le porte-monnaie. Surtout lorsque les professeurs n'utilisent pas de syllabus photocopiés, mais bien de véritables livres qu'ils ont écrits et publiés auprès d'une maison d'édition. Une pratique qui fait débat et qui s'est retrouvée propulsée cette semaine en commission de l'Enseignement supérieur au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le député PS Patrick Prévot a décidé d'interpeller le ministre de l'Enseignement supérieur sur cette pratique : « *Des étudiants se voient contraints d'acheter ces ouvrages présentés comme des supports indispensables à un bon enseignement et à la réussite* », a lancé Patrick Prévot au Parlement. « *Cette situation m'interpelle à plusieurs titres. D'une part, les livres achetés en librairie sont plus chers que les syllabus proposés alors que ces derniers sont mieux synthétisés et plus en phase avec les objectifs de l'étudiant. D'autre part, se pose la question de l'intérêt commercial sous-jacent quand on sait que certains bouquins atteignent 30, 40 ou 50 euros. Ces frais alourdissent la facture des étudiants, dont certaines connaissent déjà de réelles difficultés financières, et on peut légitimement supposer dans certains cas un réel conflit d'intérêts. Il faut également préciser le ca-*

*ractère répétitif du procédé qui amène certains professeurs à faire acheter plus de 300 exemplaires de leurs ouvrages chaque année.* »

Des faits confirmés par Corinne Martin, la présidente de la Fédération des étudiants francophones. « *C'est un problème qui existe effectivement et qui a pris une dimension supplémentaire depuis que le parlement a adopté le décret relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur* », nous explique-t-elle ce vendredi. « *Ce décret prévoit d'une part la gratuité des supports pour les étudiants boursiers et d'autre part la mise en ligne des supports. Maintenant, le fait d'éditer des livres comme support de cours a deux conséquences. D'abord le prix. Mais surtout, cela permet au professeur de contourner l'obligation de mise en ligne à cause de la législation sur les droits d'auteur.* »

## GARE AUX CONTRÔLES

Face à l'interpellation du député Patrick Prévot, le ministre de l'Enseignement supérieur annonce ne pas vouloir rester insensible : « *Cette pratique va totalement à l'encontre de l'esprit des mesures qu'il prend en la matière et, comme vous le soulignez, elle pose clairement un problème éthique* », a lancé la ministre Isabelle Simonis qui représentait Jean-Claude Marcourt au Parlement en son absence.

« *Le ministre Marcourt entend être très vigilant sur ce point. Aussi va-t-il inviter les commissaires du gou-*

*vernement qui sont chargés de la bonne application de la réglementation dans chaque établissement à maintenir leur attention sur le sujet et à lui faire connaître les pratiques de ce genre qu'ils relèveraient à l'occasion de leurs contrôles». ■*

**GUILLAUME BARKHUYSEN**

---